

Règlement « Run de Guerrières » 2022

Article 1 : organisateurs

Le **Run des Guerrières** est une course organisée par l'association « les guerrières », association loi 1901.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le **Run des Guerrières** aura lieu le dimanche 22 Mai au complexe sportif des Vaupiannes, situé sur la commune de Saint Privat des Vieux dans le Gard. Il est composé d'une course de 10kms sur route (20%) et chemins (80%), d'une marche nordique sur le même parcours et d'une marche loisir de 10kms pouvant être réduite à 5kms pour ceux qui le désirent. Sont également organisées des courses enfants et une course de draisienne.

Pour chaque épreuve, un ravitaillement est assuré à mi-parcours et en fin de course.

- La course à pied de 10kms avec 160 mètres de dénivelé démarrera à 9h30
- La marche nordique sur le même parcours démarrera à 9h45
- La marche loisir démarrera à 14h00
- Les courses enfants auront lieu à 10h30
- La course de draisienne démarrera à 11h00

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégorie d'âge

- La course de 10kms ainsi que la marche nordique sont ouvertes à partir de la catégorie cadet (15 ans). Les mineurs devront fournir une autorisation parentale avant de retirer leur dossard.
- Pour la marche loisir aucune limite d'âge n'est requise.
- Les courses enfants sont ouvertes de la catégorie baby (3/5ans) à la catégorie minime (13/14ans). La distance variera en fonction de la catégorie des participants.
- La course de draisienne est ouverte aux enfants à partir de 2 jusqu'à 5 ans et 364 jours.

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition (course et marche nordique du **Run des Guerrières**) est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie.

Concernant la marche loisir aucun certificat médical ne sera exigé.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront soit :

- En ligne sur www.chronogard.fr
- Sur place, le jour de la manifestation avec un surcoût et un nombre de places limitées

4-1 : Prix d'engagement

- La course : 10€ en ligne/ 12€ le jour de la course
- La marche nordiques : 10€
- La marche loisir : 10€
- Les courses enfants : 2€
- La course de draisienne : 2€

Article 5 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Generali Assurance pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulance).

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage et l'animation seront assurés par chronogard.fr

Article 8 : Classement et récompenses

Les 3 premiers au scratch hommes et femmes et les trois premiers de la catégorie jeune (cadets, juniors, espoirs). Les trois premiers de la marche nordique.

Un lot est offert à tous les participants, coureurs et marcheurs.

Article 9 : Charte du coureur

Nous vous demandons de respecter l'environnement tant sur le parcours que sur le lieu de la manifestation.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Article 12 : Spécial draisienne / limité à 50 inscrits

La course de draisienne est ouverte à tous les enfants de 2 à 5 ans et 364 jours. Un parcours sécurisé sur pelouse sera mis en place. L'inscription se fait obligatoirement sur Chronogard.fr. **Pas d'inscription sur place.** Une plaque de cadre personnalisée sera remise à chaque enfant. Les participants devront participer avec leur matériel : casque obligatoire et protections recommandées (pas de prêt sur place).